



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 17/02/2022

### **Tensions de recrutement : mise en œuvre des feuilles de route locales pour répondre aux besoins des entreprises**

**Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a réuni ce jour les sous-préfets et les acteurs territoriaux de l'emploi – services déconcentrés du ministère et opérateurs du service public de l'emploi – lors d'un webinaire dédié à la mise œuvre locale du plan de réduction des tensions de recrutement. Un livret réunissant différentes actions locales notables leur a été partagé.**

Dans un contexte de marché du travail très dynamique, un nombre croissant d'entreprises rencontrent des difficultés pour recruter.

Le plan de réduction des tensions de recrutement, annoncé par le Premier ministre et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion le 27 septembre 2021, vise à soutenir l'effort de formation des salariés et des demandeurs d'emploi, en particulier de longue durée, pour favoriser leur accès à des métiers en tension. Il est doté d'un budget de 1,4 milliards d'euros.

Les sous-préfets sont mobilisés pour décliner ce plan à l'échelle de chaque bassin d'emploi. C'est le sens de l'instruction du 25 octobre 2021 qui invite tous les acteurs concernés, sous l'égide des sous-préfets, à construire des solutions concrètes pour réduire les tensions de recrutement. Les projets identifiés dans ce cadre ont été rassemblés dans des feuilles de route régionales.

Ces actions s'attachent à lever les différents freins d'accès à l'emploi pour mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises et à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Elles reposent en particulier sur :

- **la promotion de certains métiers**, par exemple dans l'industrie ou les services à la personne, avec des initiatives du service public de l'emploi « hors les murs » pour faire changer l'image de ces secteurs (visites d'entreprises par des demandeurs d'emploi, organisation d'événements en lien avec les représentants des entreprises concernées...);
- **le développement des compétences des demandeurs d'emploi en réponse aux besoins des entreprises**, avec un accent mis sur les formations en situation de travail, associées à une promesse d'embauche;
- **la levée des freins périphériques à l'emploi**, en particulier les difficultés liées au logement (avec, par exemple, la mise à disposition de solutions temporaires d'hébergement pour les jeunes en alternance), à la mobilité (ex : garages solidaires) et à la garde d'enfants (ex : offre de solutions pour les parents travaillant avec des horaires atypiques dans la restauration) ;
- **le renforcement des liens entre les acteurs** du service public de l'emploi, les collectivités territoriales, les représentants des entreprises et des organismes de formation dans le cadre des instances existantes ou d'initiatives ad hoc, comme par exemple la création d'un « Lab » dédié aux tensions de recrutement.

Pour consulter certaines actions notables : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/plan-de-reduction-tensions-recrutement-fichesactionsterritoires.pdf>

**Contact presse :**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**Cabinet d'Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).